



REUNION REGIONALE RHONE ALPES

Le 1^{er} juin 2010

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1°) ACTUALITES INTERCATEGORIELLES

1-1 / Loi HPST : bilan, perspectives

Philippe BLUA nous a indiqué que la vigilance du SNCH continuait de s'exercer sur la sortie des textes réglementaires mais que dans l'ensemble, il n'y avait pas trop de déception sur les revendications. D'ailleurs, en local, chacun commence à réaliser la revalorisation des fonctions de chef d'établissement. Les textes sur les statuts médicaux sont dans l'attente.

ARS :

Un point particulier est fait sur les premières semaines de fonctionnement de l'ARS avec le sentiment commun autour de la table d'un terrible risque technocratique, d'une concertation de façade pour imposer des solutions toutes prêtes et très « usine à gaz » dans le sillage de ce que faisait déjà l'ARH RA. Les délégations territoriales semblent très peu informées. Denis Morin a pour le moment simplement visité les CHU : à St Etienne, il a voulu voir les urgences et la néo-nat qui semble faire partie de ses marottes ! Il demande de la synthèse : les deux trois points stratégiques et caractérisant un établissement, sans s'encombrer de détails. Il est à l'écoute des élus à qui il fixe RV sans délai tandis qu'il est très distant des professionnels.

Chacun s'est accordé à dire que notre communication syndicale avec l'ARS doit éviter toute servilité et privilégier le discours vrai et responsable en particulier autour de l'efficacité puisque ce sera notre direction de référence : si on n'a pas les moyens de faire, on ne fait pas...

Notre ARS n'est pas différente des autres, aux dires de Philippe BLUA qui tourne dans les régions. Elles peinent toutes à se structurer, sont difficilement joignables et privilégient un contact distant et technocratique. Il appellera l'attention de la Ministre sur cette dérive lors de son discours de Toulon

CHT :

Peu d'expériences abouties en Rhône Alpes : des discussions entre Valence et Crest, Saint Etienne et Pays de Gier, entre Montbrison et Feurs, entre Annecy, St Julien en Genevois et Rumilly mais pas de CHT encore pleinement constituée ni suivie par l'ANAP.

1-2 / Le protocole LMD

Philippe BLUA rappelle les conditions de la signature du SNCH : les engagements sur la revalorisation des fonctions de cadres (qui ont une grille séparée des infirmiers spécialisés). Le passage des IDE en catégorie A importait peu au SNCH, pour être honnête, même s'il reconnaît qu'il va falloir en assumer le coût (1.5 milliard d'€).

1-3 / La prime de fonction et de résultats

Il s'agit d'une des conséquences importante du protocole LMD : la rénovation de l'évaluation pour tous les cadres. Cette PFR se fonde sur une part fixe de prime établie selon les fonctions occupées avec une échelle de 0 à 6 et une part variable en fonction des résultats, avec une échelle de 0 à 6 également mais plafonnée. Ce système se substitue en principe à toutes les autres primes existantes. Le SNCH se bat pour qu'un mécanisme de « clapet anti-retour » se mette en place (pas de baisse de prime au total dans l'entrée dans le dispositif et si possible, ou sauf justification conséquente, au décours de l'évaluation). Pour les cadres, le système devrait être mis en place en 2011.

Le SNCH proposera prochainement une formation à l'évaluation des cadres.

1-4 / Les évolutions (ou révolutions) du SNCH

Après le congrès de Toulon, une modification des statuts du syndicat par référendum sera proposée à l'Automne. Nous seront sollicités pour voter sur 3 points :

- une modification de l'organisation interne visant à rendre l'échelon départemental facultatif et à créer deux nouvelles catégories supplémentaires : celle des directeurs des soins et celle des D3S.
- un changement de nom. Les adhérents, sollicités par sondage se sont exprimés très majoritairement, à plus de 80%, pour un changement de nom. Le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) sera sans doute soumis au vote.
- L'ouverture du syndicat aux médecins en charge de responsabilités managériales (Présidents de CME, chefs de pôle principalement) en tant que membres associés.

Les adhérents rhône alpins présents se sont prononcés plutôt favorablement sur ces trois points arguant du fait que le SNCH avait toujours eu « un coup d'avance » et que cette modernité devait s'afficher dans la symbolique. L'ouverture aux médecins managers permettrait en outre de parachever la représentation hospitalière et de refléter le concret dans les négociations, on l'espère au détriment de la pseudo expertise par des médecins mandarins peu présents dans leurs unités.

2°) ACTUALITES DES CATEGORIES

2-1 / Cadres de direction

Philippe BLUA nous a fait le point sur les perspectives de revalorisation statutaires en débat et les revendications du SNCH (consultables dans le document sur la revalorisation des responsabilités et du métier de DH sur www.snch.fr). La DGOS n'est pas opposée à accroître le nombre des emplois fonctionnels, notamment d'adjoints dans les gros sites avec une possibilité de grille indemnitaire séparée également pour des fonctions spécifiques (GRAF), à définir. C'est autour de ces axes que les discussions vont tourner dans l'objectif aussi de revoir les montants plafonds.

Les perspectives pour les D3S sont parallèles et le cadrage probablement commun.

La loi HPST a modifié les conditions de recrutement et celles-ci prévalent pour le tour de mutation en cours. Le comité de sélection, prévu en succession de la commission des carrières, n'est plus paritaire. Les critères élaborés en commission des carrière devraient perdurer ; la pratique confirmera la tendance. Nos représentants sont : Philippe EL SAÏR, Catherine LATGER, Patrice BARBEROUSSE et Marie-Odile SAILLARD.

La sécurisation de la réglementation sur les logements de fonction est soulignée comme une avancée et plusieurs adhérents anticipent des pratiques générationnelles différentes et la multiplication des formules

plus souples de location ou indemnité avec vente du patrimoine hospitalier dans les années à venir. A suivre...

2-2 / Cadres soignants

Les directeur des soins sont encore pour le moment dans cette catégorie. Leur corps (environ 900 personnes) bénéficie d'une revalorisation dans le cadre de la nouvelle gouvernance et du fait de sa gestion nationale. Les élections aux CAPN sont en cours, la campagne bat son plein et les résultats seront connus le 22 juin. La première CAPN aura lieu en juillet.

2-3 / Cadres administratifs

Les négociations sur les évolutions statutaires pour les AAH patinent. Philippe BLUA va essayer de les désempourber. Les évolutions statutaires des ACH, prévues au protocole LMD sont en train d'être préparées (simplification du concours prévue en 2011, nouvelle grille etc...)

2-4 / Cadres techniques

Sont en discussion les régimes indemnitaires pour savoir si la PFR leur sera applicable en lieu et place des primes actuelles revisitées dans leur fourchette.

La problématique des statuts locaux, encore très présents en Rhône Alpes, a été évoquée. Le conseil est donné de suivre le cadre d'extinction et de revaloriser dans le cadre statutaire FPH les nouveaux entrants.

2-5 / Retraités

A été évoquée le positionnement du SNCH dans le débat actuel sur les retraites. Bien que marginal, celui-ci se doit d'être responsable. C'est pourquoi, les propositions sont fondées sur un « troc » de l'allongement de la durée de travail (que beaucoup de collègues demandent déjà) contre une amélioration des pensions et pour la souplesse dans la gestion des CET. L'intégration du régime indemnitaire doit également faire partie des revendications fortes du SNCH.

3°) QUESTIONS DIVERSES

Philippe EL SAIR souhaite relater les problèmes de l'EHESP qu'il aborde comme membre du CA et ses inquiétudes relatives à l'Institut du Management qui pour le moment n'est qu'une direction de l'école et ne comprend pas les formations D3S et DS... L'incapacité de l'EHESP à se réformer est manifeste. C'est dommage pour notre métier et son rayonnement.

Plusieurs renouvellements au sein du bureau étaient à l'ordre du jour

- délégué régional de catégorie soignant : Eric REYGNIER
- secrétaire régional adjoint : deux collègues seront sollicités
- délégué régional de catégorie administratif : pas de candidature

En anticipation de la modification des statuts du syndicat, les secrétaires départementaux ne sont pas renouvelés. Les ressources à privilégier sont connues.

Le congrès de Toulon a lieu les 17 et 18 mai, les adhérents sont invités à venir nombreux pour le programme syndical et convivial...

A VOS AGENDAS :
LE CONGRES 2011 AURA LIEU DANS LA REGION : A ANNECY A LA MI JUIN !